



Lettre d'information N°68 - 11 juin 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Plus que quelques jours ! les demandes de prise en charge des cotisations sociales auprès de la MSA, liées spécifiquement aux impacts de la crise au Moyen-Orient, devront être réalisées au plus tard le 30 juin 2026.

Par ailleurs, face à l'envolée des prix des engrais azotés, la Commission européenne propose une aide exceptionnelle afin de soulager les exploitations les plus touchés.



A la une

Prises en charge des cotisations sociales : Les exploitants et employeurs agricoles impactés par la crise au Moyen-Orient peuvent bénéficier d'une prise en charge de leurs cotisations sociales dans le cadre d'un dispositif exceptionnel mis en place par les pouvoirs publics. Les demandes doivent être réalisées au plus tard le 30 juin 2026.

Prix des engrais : Face à la flambée des prix des engrais azotés, la Commission européenne souhaite débloquer 500 millions d'euros afin de soutenir les agriculteurs les plus touchés. L'objectif est de limiter l'impact de la hausse des coûts de production et de préserver la sécurité alimentaire européenne.

Dans le reste de l'actualité

Allocation de rentrée scolaire : La MSA rappelle que l'allocation de rentrée scolaire (ARS), destinée à aider les familles à couvrir les dépenses liées à la rentrée des enfants de 6 à 18 ans, sera versée à partir du mois d'août 2026.

Distillation de crise 2026 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-46 du 10 juin 2026 met en œuvre une deuxième période d'aide à la distillation de crise.

Retraite, santé et sécurité alimentaire : L'Assemblée nationale a adopté en première lecture trois propositions de loi : l'une pour renforcer la justice sociale en revalorisant les pensions de retraite agricole, en particulier celles des femmes, une autre pour mieux protéger la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs, et une troisième pour réduire les risques sanitaires liés au cadmium dans l'alimentation. Ces textes poursuivent désormais leur examen au Sénat, selon un calendrier qui reste à préciser.

Crédit d'impôt bio : L'administration fiscale modifie sa documentation relative à la prolongation du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique à la suite de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

Aide caprine : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-312 du 3 juin 2026 met à jour les règles d'attribution de l'aide caprine applicables depuis la campagne 2024 dans les départements métropolitains hors Corse.

Mise en œuvre des ICHN : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-291 du 28 mai 2026 actualise les modalités d'application des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) en métropole hors Corse pour la campagne 2026.